

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
**PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

## DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le douze du mois d'octobre 2023, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne les Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Année 2023  
Séance du 19 octobre 2023**

**N° 14**

**Objet : Fonds de concours pour  
les travaux d'eaux pluviales  
dans le cadre de l'aménagement  
du chemin de Clastre à Malijai**

**Est nommé secrétaire de séance : VILLARD René**

### Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 14), COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul (à partir du rapport n° 09), COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 28), HONNORAT Michèle, ISOARD Christian, JOUVES Marc, KUHN Francis (jusqu'au rapport n° 27), MOULARD Damien, OBELISCO Francine, PAIRE Marie Claude, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 02), RISSO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SEJOURNE Daniel, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick

### Etaient suppléés :

COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel

### Etaient représentés :

BARDIN Chantal a donné pouvoir à ACCIAI Bruno  
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
BONZI Maryse a donné pouvoir à FIGUIERE Marie José  
KUHN Francis a donné pouvoir à CAZERES Benoit (à partir du rapport n° 28)  
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
SANCHEZ Pierre Bernard a donné pouvoir à SOLTANI Boulares  
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard  
ZANARTU HAYER Italo a donné pouvoir à BAILLE Denis

### Etaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre  
AUZET Guy  
BALIQUE François  
BASSET Françoise  
BOURJAC Bruno  
DOMINICI Pascale  
FLORES Sylvain  
LAQUET Laura

MAGAUD Marie José  
PIERRISNARD Jacqueline  
REBOUL Childéric  
REINAUDO Gilbert  
RICHAUD Véronique  
SAVORNIN Béatrice  
UGHETTO Wendy  
URQUIZAR Danièle

**Le quorum est atteint.**

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2023

Application agréée E-legalite.com

**Madame TOUSSAINT Carole, rapporteur, expose ce qui suit :**

Vu le Code Général de collectivités territoriales, articles L.1111-10, L. 2321-2 et 3, L.5214-16 V, L.5216-5 VI ;

Vu la délibération n° 2023/04/34 de la Commune de Malijai en date du 4 juillet 2023 relative au versement d'un fonds de concours à Provence Alpes Agglomération pour les travaux d'eaux pluviales dans le cadre de l'aménagement du chemin de Clastre à Malijai.

Le code général des collectivités territoriales (art. L.5216-5 VI) prévoit que des fonds de concours peuvent être versés entre une communauté d'agglomération et les communes membres, afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accord concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

La commune de Malijai a programmé l'aménagement du chemin de Clastre en 2023.

Parallèlement, Provence Alpes Agglomération, compétente en matière de gestion des eaux pluviales urbaines, souhaite réaliser la construction d'un réseau d'eaux pluviales sous le chemin de Clastre pour assainir le secteur.

Ces travaux consistent en la création de :

- 450 ml de fossé
- 40 ml de réseau béton DN800
- 2 regards DN1000

Ces travaux sont inscrits au programme pluriannuel de travaux 2023-2025 du service Gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) de la Communauté d'Agglomération, pour un coût estimé à 45.000 € HT, hors frais d'étude et de maîtrise d'œuvre.

Considérant que cette opération d'aménagement ne doit pas réduire la capacité de Provence Alpes Agglomération à faire face aux nombreux besoins de travaux urgents en matière d'eaux pluviales sur son territoire, la commune de Malijai, au titre de la solidarité, a décidé de verser un fonds de concours à Provence Alpes Agglomération pour cette opération.

Ce fonds de concours s'élève à 50% des dépenses à charges de Provence Alpes Agglomération en matière d'eaux pluviales, à concurrence de 22.500 € HT.

De manière à définir les conditions techniques et financières de ce versement, il convient de conclure une convention d'attribution de fonds de concours avec la Commune de Malijai.

Dès lors, il vous est proposé :

- D'accepter le fonds de concours proposé par la Commune de Malijai pour les travaux d'eaux pluviales connexes à l'opération d'aménagement du chemin de Clastre sur la commune de Malijai ;
- De valider le montant de ce fonds de concours qui s'élève à 50% des dépenses à charges de Provence Alpes Agglomération en matière d'eaux pluviales, à concurrence de 22.500 € HT ;
- De valider les termes de la convention d'attribution de ce fonds de concours :

REÇU EN PREFECTURE


le 31/10/2023

Application agréée E-legalite.com

- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention d'attribution jointe en annexe et toutes les pièces afférentes ;

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Après en avoir délibéré et procédé au vote  
Approuve les propositions présentées  
A l'unanimité  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO

Pour extrait conforme



Le secrétaire de séance,



René VILLARD

PUBLIE LE : 03 NOV. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20231019-14\_19102023